# **POUR INFORMATION**

**PROVINCE DE QUÉBEC**, Ville de Sainte-Marie, Le 21 janvier 2019.

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marie, tenue le vingt et unième jour du mois de janvier de l'an deux mille dix-neuf, à la salle du conseil de l'édifice de l'hôtel de ville à Sainte-Marie, à 17 h 00.

Sous la présidence de monsieur le maire Gaétan Vachon,

Étaient présents : les conseillères Luce Lacroix,

Nicole Boilard,

les conseillers Claude Gagnon, Rosaire Simoneau,

Eddy Faucher, Steve Rouleau,

formant quorum de ce conseil.

Ouverture de l'assemblée

Ayant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte.

# VÉRIFICATION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

#### 2019-01-48

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

En conséquence,

Il est résolu unanimement :

QUE le tout est conforme et qu'ils procéderont tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

Questions de l'auditoire

Aucune personne n'assiste à la séance.

Avis de motion et dépôt du règlement numéro 1743-2019

## AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1743-2019

Avis de motion est donné par le conseiller Steve Rouleau qu'il soumettra lors d'une prochaine séance de ce conseil un projet de règlement portant le numéro 1743-2019 modifiant le règlement numéro 1717-2018, tel que modifié par la résolution numéro 2018-06-416 adoptée le 11 juin 2018, intitulé « règlement décrétant une dépense de 3 400 000,00 \$ et un emprunt de 3 000 000,00 \$, incluant les frais incidents et les taxes nettes, pour les travaux de réfection des réseaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie de la route Carter (entre le boulevard Vachon Sud et le boulevard Lamontagne) ainsi que les travaux de construction d'un bassin de rétention », plus particulièrement en y enlevant les travaux de construction d'un bassin de rétention diminuant ainsi la dépense et l'emprunt et annulant l'appropriation du surplus non affecté de la municipalité.

Le projet du règlement numéro 1743-2019 est déposé par le conseiller Steve Rouleau, et ce, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

# AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1744-2019

Avis de motion et dépôt du règlement numéro 1744-2019 Avis de motion est donné par la conseillère Nicole Boilard qu'elle soumettra lors d'une prochaine séance de ce conseil un projet de règlement portant le numéro 1744-2019 décrétant des dépenses relatives à la réfection du réseau routier et à la construction de trottoirs ainsi qu'un emprunt de 1 350 000,00 \$.

Le projet du règlement numéro 1744-2019 est déposé par la conseillère Nicole Boilard, et ce, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

Avis de motion et dépôt du règlement numéro 1745-2019

# AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1745-2019

Avis de motion est donné par la conseillère Luce Lacroix qu'elle soumettra lors d'une prochaine séance de ce conseil un projet de règlement portant le numéro 1745-2019 décrétant des dépenses relatives aux réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie et un emprunt de 500 000,00 \$.

Le projet du règlement numéro 1745-2019 est déposé par la conseillère Luce Lacroix, et ce, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

Avis de motion et dépôt du règlement numéro 1746-2019

#### AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1746-2019

**Avis de motion** est donné par le conseiller **Claude Gagnon** qu'il soumettra lors d'une prochaine séance de ce conseil un projet de règlement portant le numéro 1746-2019 décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux de signalisation urbaine et un emprunt de 400 000,00 \$.

Le projet du règlement numéro 1746-2019 est déposé par le conseiller Claude Gagnon, et ce, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

Avis de motion et dépôt du règlement numéro 1747-2019

# AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1747-2019

Avis de motion est donné par le conseiller Eddy Faucher qu'il soumettra lors d'une prochaine séance de ce conseil un projet de règlement portant le numéro 1747-2019 décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux de réaménagement des parcs municipaux et un emprunt de 600 000,00 \$.

Le projet du règlement numéro 1747-2019 est déposé par le conseiller Eddy Faucher, et ce, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

# <u>ACCEPTATION DES COMPTES POUR LA PÉRIODE DU 10 DÉCEMBRE 2018</u> <u>AU 18 JANVIER 2019</u>

#### 2019-01-49

Le bordereau des comptes du fonds d'administration et du fonds des dépenses en immobilisations pour la période du 10 décembre 2018 au 18 janvier 2019 de la Ville de Sainte-Marie a été remis à chacun des membres du conseil.

**ATTENDU QUE** pour le fonds d'administration, la trésorière a certifié qu'il y a des crédits disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées;

#### **Après vérifications:**

Il est proposé par le conseiller **Rosaire Simoneau**, Appuyé par le conseiller **Steve Rouleau**,

**QUE** le conseil de la Ville de Sainte-Marie accepte le bordereau des comptes de dépenses pour la période du 10 décembre 2018 au 18 janvier 2019 du fonds d'administration pour un montant de 2 049 844,65 \$, de quatre (4) chèques annulés au fonds d'administration pour un montant de 10 495,70 \$ ainsi que du fonds des dépenses en immobilisations pour un montant de 867 879,29 \$.

La trésorière, madame Lucie Gravel, est autorisée à faire le paiement de ces comptes immédiatement.

Certificat de crédits du trésorier numéro 21 et référence au budget 2019.

Adopté à l'unanimité.

### 2019-01-50

# SERVICE DES FINANCES / ACHAT DE DEUX (2) ORDINATEURS DE CAISSE ENREGISTREUSE ET D'UN NOUVEAU SERVEUR POUR LE RESTAURANT DU CENTRE CAZTEL

**ATTENDU QUE** la Ville de Sainte-Marie avait, dans son programme des dépenses en immobilisations pour l'année 2019, prévu procéder à la phase 2 de la mise à niveau des équipements informatiques des caisses enregistreuses du restaurant du Centre Caztel:

**ATTENDU QUE** le Service des finances recommande l'achat de deux (2) ordinateurs de caisse enregistreuse et d'un nouveau serveur au coût de 9 876,00 \$, taxes en sus;

**ATTENDU QUE** le fournisseur *Neopos* estime ces équipements et leurs accessoires à 9 876,60 \$, taxes en sus;

#### En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Claude Gagnon**, Appuyé par la conseillère **Nicole Boilard**,

**QUE** la Ville de Sainte-Marie, conformément à la soumission numéro 7035 datée du 9 janvier 2019, autorise son Service des finances à procéder à l'acquisition et à l'installation de deux (2) ordinateurs de caisse enregistreuse et d'un nouveau serveur pour le restaurant du Centre Caztel, et ce, auprès du fournisseur *Neopos*, au coût de 9 876,60 \$, taxes en sus.

**QUE** le coût net de ces équipements, soit 9 876,60 \$, soit payé à même le fonds de roulement de la municipalité et remboursé sur une période de cinq (5) ans par le fonds général.

Certificat de crédits du trésorier numéro 22.

Adopté à l'unanimité.

#### 2019-01-51

RÈGLEMENT NUMÉRO 1715-2018 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 500 000,00 \$, INCLUANT LES FRAIS INCIDENTS ET LES TAXES NETTES, POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN BASSIN DE SÉDIMENTATION À PROXIMITÉ DE L'EXTRÉMITÉ NORD DU BOULEVARD LAROCHELLE / MODIFICATION DU TITRE AINSI QUE DES ARTICLES 1, 2 ET 3 VISANT À AUGMENTER LA DÉPENSE ET À APPROPRIER UNE SOURCE DE FINANCEMENT VERSÉE COMPTANT

**ATTENDU QUE** le règlement d'emprunt numéro 1715-2018 fut accepté par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 4 mai 2018 sous le numéro AM-291296;

**ATTENDU QU**'il y aurait lieu de modifier le règlement numéro 1715-2018 en son titre ainsi que ses articles 1, 2 et 3 de façon à augmenter la dépense de 75 000,00 \$ et d'en prévoir son financement;

# En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Luce Lacroix**, Appuyé par la conseillère **Nicole Boilard**,

**QUE** la Ville de Sainte-Marie modifie le titre ainsi que les articles 1, 2 et 3 du règlement numéro 1715-2018 comme suit :

**QUE** le titre du règlement numéro 1715-2018 soit modifié et doive se lire dorénavant comme suit « Règlement décrétant une dépense de 575 000,00 \$ et un emprunt de 500 000,00 \$, incluant les frais incidents et les taxes nettes, pour les travaux d'aménagement d'un bassin de sédimentation à proximité de l'extrémité nord du boulevard Larochelle ».

**QUE** l'article 1 du règlement numéro 1715-2018 soit modifié et doive se lire dorénavant comme suit :

Article 1.- Le conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter les travaux d'aménagement d'un bassin de sédimentation à proximité de l'extrémité nord du boulevard Larochelle, dont le montant total est estimé à cinq cent soixante-quinze mille dollars (575 000,00 \$) incluant les frais incidents et les taxes nettes, se détaillant comme suit :

# DESCRIPTION DES TRAVAUX

$\checkmark$	Nettoyage du cours d'eau	5 292,00 \$
$\checkmark$	Transport déblai du cours d'eau	7 056,00 \$
$\checkmark$	Ponceau sur le cours d'eau	9 500,00 \$
$\checkmark$	Excavation du bassin de sédimentation	
	et raccordement	11 000,00 \$

$\checkmark$	Gestion, disposition, réhabilitation des sols	
	bassin et fossé	360 000,00 \$
$\checkmark$	Empierrement de stabilisation	5 200,00 \$
$\overline{\checkmark}$	Aménagement voie d'accès pour entretien	, ,
	du bassin	1 350,00 \$
$\overline{\checkmark}$	Prolongement du réseau pluvial, conduites	34 000,00 \$
$\overline{\checkmark}$	Installation des regards	24 000,00 \$
$\overline{\square}$	Clôture autour du bassin	19 500,00 \$
$\overline{\mathbf{A}}$	Excavation du fossé avenue Duchesnay	3 840,00 \$
$\overline{\mathbf{Q}}$	Gestion, disposition, réhabilitation des sols	σ σ το,σσ φ
ت	- cours d'eau	5 000,00 \$
$\overline{\mathbf{Q}}$	Ensemencement des talus	6 940,00 \$
<u>v</u>	Plantation sur les talus	6 808,00 \$
		6 606,00 \$
$   \overline{\checkmark} $	Compensation financière remblayage	2 000 00 €
_	(MDDELCC)	3 000,00 \$
$\checkmark$	Honoraires professionnels – demande	
_	de certificat d'autorisation (article 65)	18 000,00 \$
$\overline{\mathbf{V}}$	Forage pour biogaz et eau souterraine	15 000,00 \$
$\checkmark$	Frais analyses biogaz et eau souterraine	7 000,00 \$
$\checkmark$	Frais analyses – MDDELCC (art. 65)	4 200,00 \$
	Frais d'appel d'offres	<u>1 000,00 \$</u>
	SOUS-TOTAL	547 686,00 \$

Taxes fédérale et provinciale nettes

27 315,84 \$

#### **GRAND TOTAL ARRONDI**

575 000,00 \$

tel qu'il appert des estimations détaillées préparées par madame Maude-Emmanuel Drouin, ingénieure et superviseure en traitement des eaux et des bâtiments municipaux, et approuvées par monsieur Bruno Gilbert, ingénieur et directeur du Service de l'ingénierie, en date du 9 février 2018 et révisées en date du 15 janvier 2019, lesquelles font partie intégrante du présent règlement comme annexe «A.1».

QUE l'article 2 du règlement numéro 1715-2018 soit modifié et doive se lire dorénavant comme suit :

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de cinq cent Article 2.soixante-quinze mille dollars (575 000,00 \$) pour les fins du présent règlement.

QUE l'article 3 du règlement numéro 1715-2018 soit modifié et doive se lire dorénavant comme suit :

- Article 3.-Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à :
  - a) emprunter une somme de 500 000,00 \$ sur une période de vingt (20) ans, et
  - b) à affecter un montant de 75 000,00 \$ à même le surplus non affecté de la municipalité.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Certificat de crédits du trésorier numéro 23 (augmentation de 75 000,00 \$).

# ACHAT D'UN FOUR ÉLECTRIQUE POUR LA CUISINE DE LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE DU CENTRE CAZTEL

#### 2019-01-52

**ATTENDU QUE** la Ville de Sainte-Marie avait, par sa résolution numéro 2019-01-26 adoptée en date du 14 janvier 2019, autorisé le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à procéder à une demande de prix pour l'achat d'un four électrique pour la cuisine de la salle multifonctionnelle du Centre Caztel;

**ATTENDU QUE** le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire a demandé des prix auprès d'au moins deux (2) fournisseurs pour cet équipement;

**ATTENDU QUE** le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire recommande l'achat d'un four électrique, catégorie commerciale, auprès du fournisseur *Gordon Food Service*, et ce, au coût de 3 349,40 \$, taxes en sus;

#### En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Rosaire Simoneau**, Appuyé par le conseiller **Claude Gagnon**,

**QUE** la Ville de Sainte-Marie, conformément à la soumission datée du 14 janvier 2019, autorise son Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à procéder à l'achat d'un four électrique, catégorie commerciale, auprès du fournisseur *Gordon Food Service*, et ce, au coût de 3 349,40 \$, taxes en sus.

**QUE** cette somme soit financée à même les activités financières de l'année en cours.

Certificat de crédits du trésorier numéro 24.

Adopté à l'unanimité.

### 2019-01-53 <u>ACHAT D'UNE REMORQUE FERMÉE POUR LE SERVICE DES LOISIRS, DE</u> LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

**ATTENDU QUE** la Ville de Sainte-Marie avait, par sa résolution numéro 2019-01-26 adoptée en date du 14 janvier 2019, autorisé le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à procéder à une demande de prix pour l'achat d'une remorque fermée;

**ATTENDU QUE** le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire a demandé des prix auprès d'au moins deux (2) fournisseurs pour cet équipement;

**ATTENDU QU**'après analyse des propositions, le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire recommande l'achat d'une remorque fermée, auprès du fournisseur *VR Thetford Mines*, et ce, au coût de 9 395,00 \$, taxes en sus, puisqu'elle est complètement en aluminium et que sa dimension est légèrement plus haute;

#### En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Luce Lacroix**, Appuyé par le conseiller **Steve Rouleau**, **QUE** la Ville de Sainte-Marie, conformément à la soumission de janvier 2019, autorise son Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à procéder à l'achat d'une remorque fermée, auprès du fournisseur *VR Thetford Mines*, et ce, au coût de 9 395,00 \$, taxes en sus.

**QUE** le coût net de cet équipement, soit 9 863,58 \$, soit payé à même le fonds de roulement de la municipalité et remboursé sur une période de cinq (5) ans par le fonds général.

Certificat de crédits du trésorier numéro 25.

Adopté à l'unanimité.

# 2019-01-54 <u>OCTROI DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE PROJETS SPÉCIAUX LORS DES FESTIVITÉS DU 275° ANNIVERSAIRE DE FONDATION DE SAINTE-MARIE</u>

**ATTENDU QUE** dans le cadre des festivités du 275<sup>e</sup> anniversaire de fondation de Sainte-Marie, la direction du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire dispose, pour l'année 2019, d'une allocation budgétaire dans le cadre de projets spéciaux lors des festivités du 275<sup>e</sup> anniversaire de fondation de Sainte-Marie;

**ATTENDU QUE** la direction du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire a procédé à l'étude des projets proposés :

# En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Nicole Boilard**, Appuyé par la conseillère **Luce Lacroix**,

**QUE** suite à la recommandation de la direction du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, la Ville de Sainte-Marie accorde les aides financières suivantes en lien avec les projets spéciaux lors des festivités du 275<sup>e</sup> anniversaire de fondation de Sainte-Marie se détaillant comme suit :

Organisme	Projet	Montant de l'aide accordée
Association de baseball Beauce- Nord (ABBN)	Inauguration du nouveau stade	500,00 \$
Corporation du Domaine du Seigneur Taschereau	Toute une histoire!	1 200,00 \$
TOTAL		1 700,00 \$

**QUE** ces sommes soient financées à même l'allocation budgétaire prévue aux activités financières de l'année en cours permettant de soutenir des projets spéciaux dans le cadre des festivités du 275<sup>e</sup> anniversaire de fondation de Sainte-Marie.

**QUE** le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire (SLCVC) soit responsable du versement de ces aides financières qui sera effectué sur présentation du rapport d'activité de l'organisme dans un délai maximal de trente (30) jours suivant la date de réalisation prévue qui aura été préalablement confirmée par l'organisme au SLCVC avant le 1er février 2019.

Certificat de crédits du trésorier numéro 26.

#### 2019-01-55

# ACCEPTATION DES SOUMISSIONS POUR LA CONSTRUCTION D'UN BASSIN DE SÉDIMENTATION, D'UN FOSSÉ DE DRAINAGE ET L'AMÉNAGEMENT DU COURS D'EAU DU MARAIS

**ATTENDU QUE** le Service de l'ingénierie a, suite à un appel d'offres public et par voie électronique, procédé, en date du 8 janvier 2019, à l'ouverture de soumissions pour la construction d'un bassin de sédimentation, d'un fossé de drainage et l'aménagement du cours d'eau du Marais, dossier numéro 2421-02-026;

ATTENDU QUE le bordereau de soumission prévoyait les deux (2) lots suivants :

- Lot 1 (phase 1) Travaux hivernaux / nettoyage du cours d'eau du Marais
- Lot 2 (phase 1) Travaux hivernaux / nettoyage du cours d'eau du Marais (phase 2) Travaux estivaux / aménagement du bassin de sédimentation et ouvrages connexes ainsi que fourniture et installation de trois (3) puits d'observation

**ATTENDU QUE** la Ville de Sainte-Marie s'est réservé le droit de choisir un seul des deux (2) lots;

#### ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues, soit :

Soumissionnaire	Lot 1 (taxes en sus)	Lot 2 (taxes en sus)
Les Constructions Edguy inc.	47 299,00 \$	564 907,00 \$
Les Constructions Binet inc.	54 466,00 \$	824 290,00 \$
Cité Construction TM inc.	64 870,00 \$	596 414,00 \$
Construction B.M.L. division de sintra inc.	75 000,00 \$	628 000,00 \$
Gilles Audet Excavation inc.	84 959,10 \$	708 712,10 \$

#### ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a choisi le lot 2;

**ATTENDU QUE** suite à l'analyse des soumissions, le Service de l'ingénierie recommande la plus basse soumission du lot 2, soit celle de *Les Constructions Edguy inc.*, puisqu'elle est conforme au document d'appel d'offres;

#### En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Eddy Faucher**, Appuyé par le conseiller **Steve Rouleau**,

**QUE** la Ville de Sainte-Marie accorde, conformément au document d'appel d'offres, le contrat des travaux de construction d'un bassin de sédimentation, d'un fossé de drainage et l'aménagement du cours d'eau du Marais, soit le lot 2, à *Les Constructions Edguy inc.*, et ce, pour un montant de 564 907,00 \$, taxes en sus

QUE le montant de ce contrat soit financé comme suit :

- Un montant de 514 907,00 \$, taxes en sus, à même le règlement d'emprunt numéro 1715-2018 pour les travaux de construction du bassin de sédimentation et d'aménagement du cours d'eau du Marais;
- Un montant de 50 000,00 \$, taxes en sus, à même le règlement d'emprunt numéro 1544-2012 pour les travaux relatifs au fossé de drainage depuis l'avenue Duchesnay permettant d'évacuer les crues du point bas sur le boulevard Larochelle.

**QUE** le maire (en son absence le maire suppléant) et la greffière (en son absence la greffière adjointe) soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marie, le contrat avec l'entrepreneur *Les Constructions Edguy inc.* 

Certificat de crédits du trésorier numéro 27.

Adopté à l'unanimité.

### 2019-01-56 <u>ACCEPTATION DES SOUMISSIONS POUR LES SERVICES</u> PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR LA SURVEILLANCE DE PROJETS

**ATTENDU QUE** le Service de l'ingénierie a, suite à un appel d'offres sur invitation, procédé à l'ouverture de soumissions en date du 3 décembre 2018 pour les services professionnels d'ingénierie pour la surveillance de projets, soit :

- Projet A Aménagement de la rivière Bélair dans le rang Saint-Gabriel Sud;
- Projet B Construction d'un bassin de sédimentation, d'un fossé de drainage et aménagement du cours d'eau du Marais

**ATTENDU QUE** sur les quatre (4) soumissionnaires invités à soumissionner, une (1) seule soumission a été reçue, soit celle de *Tetra Tech QI inc.*;

**ATTENDU QUE** les membres du comité de sélection ont étudié et analysé la soumission en utilisant un système de pondération et d'évaluation des offres de services professionnels, conformément à la *Loi sur les cités et villes*;

**ATTENDU QUE** suite à l'analyse des soumissions, le comité recommande d'accorder la soumission à *Tetra Tech QI inc.*, considérant qu'il a obtenu un pointage d'au moins 70 points;

**ATTENDU QUE** la Ville de Sainte-Marie a, par sa résolution numéro 2018-12-810 adoptée lors de la séance ordinaire du 10 décembre 2018, accordé le contrat à *Tetra Tech QI inc.* pour les services professionnels d'ingénierie pour la surveillance du projet A, soit celui visant l'aménagement de la rivière Bélair dans le rang Saint-Gabriel Sud;

# En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Luce Lacroix**, Appuyé par le conseiller **Steve Rouleau**,

**QU'**après vérification, la Ville de Sainte-Marie accorde le contrat à *Tetra Tech QI inc.* pour les services professionnels d'ingénierie pour la surveillance du projet B, soit celui visant la construction d'un bassin de sédimentation, d'un fossé de drainage et l'aménagement du cours d'eau du Marais, et ce, au montant total de 49 300,00 \$, taxes en sus.

QUE cette somme soit financée à même le surplus non affecté de la municipalité.

**QUE** si requis, le maire (en son absence le maire suppléant) et la greffière (en son absence la greffière adjointe) soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marie, le contrat avec *Tetra Tech QI inc*.

Certificat de crédits du trésorier numéro 28.

2019-01-57

SERVICE DE L'INGÉNIERIE / AUTORISATION À L'INGÉNIEUR EN ÉLECTRICITÉ DE NORDA STELO INC. DE REPRÉSENTER LA VILLE AUPRÈS D'HYDRO-QUÉBEC DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE MODIFICATIONS DE L'ENTRÉE ÉLECTRIQUE DU CENTRE CAZTEL EN VUE DU RACCORDEMENT D'UNE GÉNÉRATRICE

**ATTENDU QUE** la Ville de Sainte-Marie a, par sa résolution numéro 2018-12-839 adoptée lors de la séance extraordinaire du 12 décembre 2018, accordé le mandat de services professionnels à *Norda Stelo inc.* pour la préparation des plans et devis et surveillance partielle dans le cadre des travaux de modifications de l'entrée électrique du Centre Caztel en vue du raccordement d'une génératrice;

**ATTENDU QUE** la Ville de Sainte-Marie doit autoriser l'ingénieur en électricité chez *Norda Stelo inc.*, monsieur Denis De Cazes, à la représenter auprès d'Hydro-Québec pour obtenir les informations nécessaires à son mandat;

#### En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Steve Rouleau**, Appuyé par la conseillère **Luce Lacroix**,

**QUE** la Ville de Sainte-Marie autorise *monsieur Denis De Cazes*, ingénieur en électricité chez *Norda Stelo inc.*, à la représenter auprès d'Hydro-Québec pour lui permettre d'obtenir les informations nécessaires à son mandat en ingénierie dans le cadre des travaux de modifications de l'entrée électrique du Centre Caztel en vue du raccordement d'une génératrice.

Adopté à l'unanimité.

### 2019-01-58

# SERVICE DE L'INGÉNIERIE / AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LA RÉFECTION DU QUAI DE PLACE DU CHÂTEAU

**ATTENDU QUE** la Ville de Sainte-Marie doit autoriser le Service de l'ingénierie à aller en appel d'offres sur invitation pour la réfection du quai de Place du Château;

#### En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Claude Gagnon**, Appuyé par le conseiller **Steve Rouleau**,

**QUE** la Ville de Sainte-Marie autorise le Service de l'ingénierie à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la réfection du quai de Place du Château.

# AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1748-2019

Avis de motion et dépôt du règlement numéro 1748-2019

Avis de motion est donné par la conseillère Luce Lacroix qu'elle soumettra lors d'une prochaine séance de ce conseil un projet de règlement portant le numéro 1748-2019 autorisant un surveillant à circuler à bord d'un véhicule routier lors des opérations de déneigement de certains chemins publics avec une souffleuse à neige d'une masse nette de plus de 900 kg.

Le projet du règlement numéro 1748-2019 est déposé par la conseillère Luce Lacroix, et ce, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

### 2019-01-59 <u>ACHAT D'UN ENSEMBLE DE FOURCHE DE L'ANNÉE 2019 POUR LE</u> CHARGEUR SUR PNEUS HITACHI

**ATTENDU QUE** le Service des travaux publics recommande l'achat, auprès du fournisseur Wajax, d'un ensemble de fourche de l'année 2019 pour le chargeur sur pneus Hitachi, et ce, au coût de 6 500,00 \$, taxes en sus;

**ATTENDU QUE** cet achat n'était pas prévu au programme des dépenses en immobilisations de l'année 2019;

**ATTENDU QUE** le coût de la gratte réversible s'est avéré inférieur à celui qui était prévu au programme des dépenses en immobilisations de l'année 2019, permettant ainsi au Service des travaux publics de procéder à l'achat de ce nouvel équipement dès cette année;

#### En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Eddy Faucher**, Appuyé par le conseiller **Steve Rouleau**,

**QUE** la Ville de Sainte-Marie, conformément à la soumission numéro 60728 datée du 15 janvier 2019, autorise son Service des travaux publics à procéder à l'achat d'un ensemble de fourche de l'année 2019 pour le chargeur sur pneus Hitachi auprès du fournisseur *Wajax*, et ce, au coût de 6 500,00 \$, taxes en sus.

**QUE** le coût net de cet équipement, soit 6 824,19 \$, soit payé à même le fonds de roulement de la municipalité et remboursé sur une période de cinq (5) ans par le fonds général.

Certificat de crédits du trésorier numéro 29.

# 2019-01-60

# REMPLACEMENT DU SYSTÈME D'ALARME INTRUSION DE L'IMMEUBLE SIS AU 640 ROUTE CAMERON (CIME) (MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-12-782)

**ATTENDU QUE** la Ville de Sainte-Marie a, par sa résolution numéro 2018-12-782 adoptée lors de la séance ordinaire du 10 décembre 2018, autorisé le fournisseur *ASC Sécurité inc.* à remplacer le système d'alarme intrusion, incluant les détecteurs de bris de verre, le déplacement du panneau de contrôle des portes et à relier les deux (2) panneaux incendie de l'immeuble sis au 640-644 route Cameron (CIME), et ce, pour un coût de 3 980,00 \$, taxes en sus;

**ATTENDU QUE** dans sa proposition, le fournisseur *ASC Sécurité inc.* avait inscrit un nombre d'heures de travail associé à un taux horaire pour effectuer ces travaux, toutefois, il ne l'avait pas inclus à la colonne « total » de sa soumission;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier ladite résolution afin d'en tenir compte;

# En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Rosaire Simoneau**, Appuyé par le conseiller **Steve Rouleau**,

**QUE** la Ville de Sainte-Marie modifie la résolution numéro 2018-12-782 adoptée lors de la séance ordinaire du 10 décembre 2018, de façon à tenir compte des coûts de la main-d'œuvre et de l'ajout de matériaux requis pour l'installation du nouveau système d'alarme intrusion, incluant les détecteurs de bris de verre, le déplacement du panneau de contrôle des portes et à relier les deux (2) panneaux incendie de l'immeuble sis au 640-644 route Cameron (CIME), représentant un coût additionnel de 2 394,24 \$, taxes en sus, pour ainsi totaliser une dépense de 6 374,24 \$, taxes en sus.

#### QUE ladite somme soit financée comme suit :

- Un montant de 3 510,00 \$, taxes en sus, à même les activités financières de l'année 2018 (certificat de crédits numéro 341 diminution de 470,00 \$, taxes en sus);
- Un montant de 2 864,24 \$, taxes en sus, à même les activités financières de l'année en cours

Certificat de crédits du trésorier numéro 341 (année 2018 – diminution de 470,00 \$, taxes en sus)

Certificat de crédits du trésorier numéro 30 (montant de 2 864,24 \$, taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

#### 2019-01-61 MODERNISATION D'ÉQUIPEMENTS DE FIBRE OPTIQUE (PHASE 2)

**ATTENDU QUE** le Service des finances recommande l'achat d'équipements de réseau informatique de marque Cisco, et ce, dans le but de moderniser les équipements de distribution acquis lors de l'installation de la fibre optique avec la MRC de La Nouvelle-Beauce en 2006;

**ATTENDU QU**'il n'y a plus de support sur ces appareils et que nous devons procéder au remplacement d'un équipement principal qui n'avait pas encore été modernisé;

#### En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Nicole Boilard**, Appuyé par la conseillère **Luce Lacroix**,

**QUE** la Ville de Sainte-Marie autorise, auprès du fournisseur *Telus*, l'acquisition et l'installation d'équipements de réseau informatique de marque Cisco, plus particulièrement un commutateur Cisco WS-C3850-24XS-E, représentant un montant total de 19 911,73 \$, taxes en sus, incluant les frais d'ingénierie réseau ainsi qu'un contrat de support pour une période d'un an.

**QUE** cette somme soit financée à même les activités financières de l'année en cours.

Certificat de crédits du trésorier numéro 31.

Adopté à l'unanimité.

#### 2019-01-62

<u>DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE VISANT L'AGRANDISSEMENT DU PÉRIMÈTRE URBAIN POUR UN FUTUR PARC INDUSTRIEL / MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN AGRONOMIE</u>

**ATTENDU QUE** dans le but de procéder à une évaluation comparative des qualités agronomiques des sites identifiés comme étant les secteurs A et B dans le compte rendu de la demande et orientation préliminaire de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec en date du 16 mars 2018, la Ville de Sainte-Marie désire accorder un mandat de services professionnels en agronomie;

**ATTENDU QUE** Carl Paquet, agronome inc. a déposé une offre de services professionnels en agronomie pour la réalisation de cette évaluation comparative des qualités agronomiques de ces sites, et ce, à un taux horaire de 125,00 \$, taxes en sus, pour un maximum de 100 heures;

### En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Eddy Faucher**, Appuyé par le conseiller **Claude Gagnon**,

**QUE** la Ville de Sainte-Marie accorde à *Carl Paquet, agronome inc.*, conformément à son offre de service datée de janvier 2019, un mandat de services professionnels en agronomie pour la réalisation d'une évaluation comparative des qualités agronomiques des sites identifiés comme étant les secteurs A et B dans le compte rendu de la demande et orientation préliminaire de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) en date du 16 mars 2018.

**QUE** ce mandat représentant un montant maximum de 12 500,00 \$, taxes en sus, soit financé à même les activités financières de l'année en cours.

**QUE** la Ville de Sainte-Marie autorise le directeur général, monsieur Jacques Boutin, à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marie, la proposition de mandat.

Certificat de crédits du trésorier numéro 32.

# AIDE FINANCIÈRE / DÉFI-SANTÉ NOUVELLE-BEAUCE. ÉDITION 2019

#### 2019-01-63

**ATTENDU QUE** les représentants de l'organisation Défi-Santé Nouvelle-Beauce se sont adressés aux autorités municipales afin que la Ville leur accorde un soutien financier pour l'édition 2019;

**ATTENDU QUE** la MRC de La Nouvelle-Beauce a accordé un montant de 6 000,00 \$ à l'organisation Défi-Santé Nouvelle-Beauce pour l'édition 2019;

**ATTENDU QUE** de ce montant, la Ville de Sainte-Marie, à même sa quote-part à la MRC de La Nouvelle-Beauce, participe pour un montant d'environ 2 200,00 \$;

**ATTENDU QUE** la Ville de Sainte-Marie est disposée à compléter ce montant jusqu'à concurrence de 6 000,00 \$;

#### En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Nicole Boilard**, Appuyé par le conseiller **Steve Rouleau**,

**QUE** la Ville de Sainte-Marie accorde à l'organisation Défi-Santé Nouvelle-Beauce une aide financière de 3 800,00 \$ pour l'organisation de l'évènement 2019 qui aura lieu le 9 février 2019.

**QUE** cette aide financière soit prise à même les activités financières de l'année en cours.

**QUE** la Ville de Sainte-Marie informe toutefois le comité organisateur qu'elle évaluera l'aide technique apportée par l'équipe du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et celle du Service des travaux publics pour l'édition 2019 de façon à reconsidérer son aide monétaire pour l'édition 2020.

Certificat de crédits du trésorier numéro 33.

Adopté à l'unanimité.

#### 2019-01-64

# MISE EN PLACE D'UN PLANCHER ÉPOXY SUR LES DEUX (2) ÉTAGES DU BÂTIMENT DU TERRAIN DE BASEBALL

**ATTENDU QUE** la Ville de Sainte-Marie souhaite effectuer la mise en place d'un plancher époxy sur les deux (2) étages du bâtiment du terrain de baseball;

**ATTENDU QUE** le Service de l'ingénierie recommande d'accorder le contrat de ces travaux au fournisseur *Atelier Serby inc.*, représentant un coût total pour la Ville de Sainte-Marie de 19 713,50 \$, taxes en sus, incluant une commandite du fournisseur de 4 671,00 \$;

# En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Luce Lacroix**, Appuyé par le conseiller **Claude Gagnon**,

**QUE** la Ville de Sainte-Marie accorde à *Atelier Serby inc*. le contrat des travaux de mise en place d'un plancher époxy sur les deux (2) étages du bâtiment du terrain de baseball, et ce, au coût total de 19 713,50 \$, taxes en sus.

**QUE** cette somme soit financée à même la taxe sur les activités générales d'investissement.

Certificat de crédits du trésorier numéro 34.

Adopté à l'unanimité.

#### 2019-01-65

# SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE / AUTORISATION DE FINANCEMENT POUR L'ACHAT DE MEUBLES ET ÉQUIPEMENTS POUR LE BÂTIMENT DU TERRAIN DE BASEBALL

**ATTENDU QUE** le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire recommande l'achat de différents meubles et équipements pour le bâtiment du terrain de baseball et par conséquent, demande l'autorisation d'effectuer ces achats;

#### En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Nicole Boilard**, Appuyé par le conseiller **Steve Rouleau**,

**QUE** la Ville de Sainte-Marie autorise son Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à effectuer les démarches nécessaires pour l'achat de différents meubles et équipements pour le bâtiment du terrain de baseball.

**QUE** la Ville de Sainte-Marie alloue un montant de 30 000,00 \$, taxes nettes incluses, pour ces différents achats.

**QUE** l'allocation budgétaire de 30 000,00 \$, taxes nettes incluses, soit financée à même la taxe spéciale sur les activités générales d'investissement.

**QUE** lors de ces achats et conformément à la politique d'achat, toute dépense supérieure à 10 000,00 \$ devra être, au préalable, autorisée par le conseil municipal.

Certificat de crédits du trésorier numéro 35.

Adopté à l'unanimité.

Questions de l'auditoire

Aucune personne n'assiste à la séance.

Levée de l'assemblée LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE à 17 h 12.

Chantale Faucher, OMA Gaétan Vachon, Greffière adjointe. Maire.